



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE N° 0328 / PR du 26 AVR. 2017

Portant nomination et définition des missions du délégué interministériel au handicap

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 35/2014/APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la communication n° 78 PR du 26 avril 2017 relative à la nomination d'un délégué interministériel en charge du handicap ;

ARRETE

Article 1er. - Madame Sylvia BERTEIL est nommée déléguée interministérielle au handicap placée auprès du Président du Pays, à compter du 27 avril 2017.

Article 2. - A ce titre, elle reçoit pour missions :

- de faciliter et coordonner les actions publiques et privées en faveur des personnes handicapées ;
- de recenser et veiller à l'application des textes réglementaires en vigueur dans les différents secteurs ministériels ;
- d'animer et de rendre compte des réunions interministérielles organisées dans le cadre du suivi des actions publiques et privées en faveur du handicap ;
- de proposer les conditions de mise en œuvre d'une politique publique plus inclusive en faveur des personnes atteintes de handicap.

Article 3. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 AVR. 2017

Pour Ampliation,
sur Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



Signature of Edouard FRITCH

Edouard FRITCH

Ampliations :

- PR 1
VP 1
SGG 1
SCM 1
DRMA 1
Int s/c PR 1
REG 1
JOPF 1

Trans. (avec AR) :

- HC 1